



Montbonnot, le 18 février 2019

N/Réf : CB/CT/DG/DGD/2019-00479
S/C Direction Générale
Objet : accès en déchetterie
Affaire suivie par B.BONNEAUD

Madame, Monsieur,

Votre société utilise les déchetteries du Grésivaudan (le Touvet, Saint-Ismier, Crolles et Saint-Martin d'Uriage) pour éliminer une partie de ses déchets.

Dans le cadre de ses compétences, le Grésivaudan gère plusieurs déchetteries publiques et acceptait jusqu'à présent les déchets des professionnels car l'offre de déchetteries du secteur privé n'était pas suffisante pour pouvoir assurer une couverture adéquate sur l'ensemble du territoire. Or, une évolution de la réglementation récente (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte entre autres) prescrit de détourner les déchets des professionnels du périmètre de compétences des collectivités afin d'optimiser leur valorisation.

Dans ce contexte, sur le territoire de la grande région grenobloise, les gestionnaires de plateformes de déchets ont développé un réseau de déchetteries réservées aux professionnels qui permet aux entreprises et aux artisans de déposer leurs déchets dans les meilleures conditions. Ces sites disposent de nombreux avantages : horaires d'ouverture adaptés au fonctionnement des professionnels, plateforme sans quai de déchargement pour faciliter le vidage et limiter l'attente, traçabilité des déchets, système de pesée, dispositif de valorisation des déchets...

C'est pourquoi, à partir du 1^{er} avril 2019, l'accès aux 4 déchetteries intercommunales situées au Touvet, Saint-Ismier, Crolles et Saint-Martin d'Uriage sera interdit aux professionnels. A compter de cette date, le rechargement de votre carte d'accès ne sera plus possible. Toutefois, une période de tolérance, jusqu'au 30 juin 2019, sera accordée afin de terminer les crédits disponibles sur celle-ci.

Pour information, les cartes d'accès en déchetterie du Grésivaudan ne peuvent être utilisées pour accéder aux déchetteries gérées par le SIBRECSA (Le Cheylas, Crets en Belledonne et Pontcharra).

Le GRÉSIVAUDAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
390 RUE HENRI FABRE - 38926 CROLLES CEDEX
TÉL. 04 76 08 04 57 - FAX 04 76 08 85 61



www.le-gresivaudan.fr
bienvenue@le-gresivaudan.fr

Vous pourrez trouver sur le site internet <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/> les adresses et coordonnées des installations pouvant accueillir vos déchets en fonction de la typologie de ceux-ci.

Mes services restent à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le Président,
Francis GIMBERT
Et par délégation
Le Vice-Président en charge de la
Gestion des Déchets Ménagers,


Christophe BORG